



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 20283

Texte de la question

M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur les difficultés que rencontrent de nombreux jeunes de la deuxième et troisième générations de harkis. En effet, alors que le Gouvernement, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2002, a substitué notamment aux « rentes viagères » précédemment accordées une « allocation de reconnaissance » aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie, il souhaite connaître les mesures particulières dont peuvent bénéficier les jeunes harkis.

Texte de la réponse

Les difficultés signalées par l'honorable parlementaire n'ont pas échappé à la vigilance du Gouvernement. En effet, une circulaire conjointe aux ministères de l'intérieur, des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du secrétariat d'Etat aux anciens combattants est en cours de signature. Elle a pour but, sous le contrôle des préfets, d'organiser un accompagnement renforcé de cette population recensée au niveau local, pour lui permettre un accès facilité à la formation professionnelle qualifiante et à l'emploi s'appuyant sur les mesures relatives à l'insertion professionnelle des publics en difficultés. Un appui particulier est également prévu pour l'accès aux trois fonctions publiques dans le cadre de la préparation au passage des concours. Enfin, le fléchage des enfants d'anciens supplétifs dans les mesures qui seront mises en oeuvre par le Gouvernement est actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20283

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4639

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5794